

ARRETE DU MAIRE

N° 29-2019

Nous, Maire de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN,

**INTERDICTION
ACCES
PARC
St quirin**

En raison de fortes rafales de vent, et pour des mesures de sécurité l'accès au Parc St Quirin aux véhicules et aux piétons et ainsi que l'accès aux jeux nécessitent des mesures particulières de sécurité pour la population.

ARRETONS

Article 1 :

l'accès Parc St QUIRIN des véhicules, des piétons ainsi que l'accès aux Jeux est strictement INTERDIT ce Dimanche 10 Mars 2019 et ce Jusqu'à la levée de l'arrêté.

L'accès au Café LE REFUGE est toléré par le sentier des barrières Forestières.

L'accès aux étangs ne pourra se faire que par la rue du stade et ce jusqu'au parking de la rue du stade.

La signalisation nécessaire sera posée par le soin des services Municipaux.

Ampliation du présent arrêté adressé :


- Commissariat de Marles les mines

Article 2 :

Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A CAMBLAIN-CHATELAIN, le 10/03/2019

LE MAIRE,



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de CAMBLAIN-CHATELAIN' around the top edge and '(Pas-de-Calais)' at the bottom, with two small stars on either side. The signature is a cursive script that extends across the stamp and to the right.